

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY-PRÈS-LAUSANNE

du 30 avril 2010

Présidence de Mme Geneviève Crausaz

Présence de 58 conseillers

La présidente ouvre cette quatrième séance de la quatrième année de la législature 2006 – 2011, et deuxième de l'année, à 20 h 15 en souhaitant la bienvenue à tous.

Elle s'empresse d'annoncer que le Bureau a eu le plaisir et l'honneur d'assermenter le 26 mars 2010, Mme Claudine Wyssa, syndique de la commune. Elle lui présente ses vives félicitations.

L'appel fait constater la présence de 57 conseillers.

Absents excusés :

Mmes et MM. Zoé Béboux, André Marc Bignens, Stéphane Cuérel, Martine Häberlin, Ariane Jacquérior, Jean-Claude Machoud, Claude Mühlestein, Jorge Pascoal, Gérard Pilet, Claude Henri Rochat, Eric Schüpbach et Grégoire Trottet

Absents non excusés :

Mme et MM. Delphine Abanesi, Alfred Coehlo, Giacomo Cossa, André Pitteloud et Pascal Repond

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 février 2010
2. Assermentation
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Information des délégués du Conseil communal dans les organismes intercommunaux
6. Préavis municipal N°3/2010 relatif aux travaux d'équipement du chemin du Parc
- Rapport des commissions
7. Préavis municipal N°4/2010 relatif au stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique
- Rapport de la commission
8. Préavis municipal N°5/2010 relatif à l'aménagement de locaux destinés à l'accueil d'enfants au Collège du Tombay I
- Rapport des commissions
9. Propositions individuelles et divers
10. Fixation de la date de la prochaine séance

Cet ordre du jour, lu par la présidente, est approuvé, tel que proposé, à main levée et à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 février 2010

M. Jean-François Jolimay revient à son interpellation du point 8, au haut de la page 8. Il ne pense pas avoir été autant catégorique concernant la déviation du trafic. Plutôt qu'une garantie de la construction du rond-point, la commission souhaitait que la Municipalité prenne des mesures adéquates pour éviter des ennuis de circulation.

Son intervention n'est ni mise en discussion, ni soumise à la décision du Conseil.

Ce procès-verbal est adopté à main levée, tel que présenté, et à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Assermentation

La présidente du Conseil communal de Bussigny-près-Lausanne procède à l'assermentation du vient-ensuite suivant :

M. James Gasana rue de l'Industrie 21 PSIG

en remplacement de Mme Martine Urech, démissionnaire.

3. Communications du Bureau du Conseil

Conformément à un communiqué du Conseil d'Etat, la présidente informe qu'aucune votation n'est programmée pour le 13 juin 2010.

Elle donne la lecture des deux lettres de démission du Conseil de Mme Zoé Béboux avec effet immédiat et de M. Joseph Martin Masabo pour le 30 juin 2010. Ces deux démissions sont motivées par un déménagement hors du territoire communal.

En conséquence, elle invite le PSIG à présenter un nouveau conseiller pour la prochaine séance et un autre pour la première séance de l'année 2010 – 2011.

La présidente donne lecture d'une lettre de Mme Jacqueline Rosset, présidente de la section UDC de Bussigny, concernant une pétition demandant de mettre fin au non-respect des mises à l'enquête de certaines constructions dans le cadre de la commune de Bussigny-près-Lausanne. Les soussignés demandent au Conseil communal d'intervenir auprès de la Municipalité afin de faire démonter immédiatement la construction illicite installée sur le toit du bâtiment situé à la rue de l'Arc-En-Ciel 6.

Cette pétition est remise immédiatement à M. Claude Rosset, président de la Commission des pétitions.

La présidente donne aussi lecture d'une lettre du Conseil d'administration des tl souhaitant informer largement les communes desservies par le réseau tl sur le nouveau Plan d'entreprise 2010 – 2013. A cet effet, 20 plaquettes sont laissées à disposition sur le bureau de la présidente.

La présidente fait part de la possibilité donnée à chacun de s'adresser par internet, outre par l'adresse privée, auprès d'un conseiller communal en cliquant sur *courriel* en y parvenant à *bussigny.ch – autorités, Conseil communal et le nom du conseiller* concerné. La deuxième possibilité est de composé soi-même l'adresse (expl. : gcausaz@bussigny.ch). L'envoi reste confidentiel et il filtre les spams.

4. Communications de la Municipalité

Communications de la syndique

4.1 INTRODUCTION

Tout d'abord, Mme Claudine Wyssa remercie chacun pour les applaudissements qui ont suivi l'annonce de son assermentation. Elle informe que la Municipalité fonctionne maintenant normalement dans sa nouvelle composition définitive. Elle remercie toutes les personnes qui ont soutenu l'exécutif pendant les mois un peu difficiles qui ont suivi le décès de notre syndic. Cette pour cette raison qu'elle a prévu un petit apéritif après la séance, dans l'espoir que chacun pourra y prendre part.

4.2 SICOL

La commune participe à raison de 50 c par habitant au soutien de Ouest Expo et participera à un stand tenu par les communes du district. Ouest Expo est organisé par la SICOL (Société industrielle et commerciale de l'Ouest lausannois) et se tiendra du 3 au 6 juin 2010 à Malley. Programme sur www.ouest-expo.ch. Chacun est invité à visiter cette foire régionale impliquant aussi bien les entreprises que les communes.

Communications de la municipale Laureane Salamin Michel

4.3 BOUCLEMENT DES COMPTES DU PREAVIS RELATIF A LA LAVERIE.

Compte tenu des travaux et du crédit complémentaires proposés par la commission technique pour assainir les murs souterrains du bâtiment, l'ensemble des travaux laisse un disponible de 86'071 fr. 15 pour crédit total de 760'000 fr.

Communications du municipal Jean-Claude Glardon

4.4 CRAB

Lors de la dernière assemblée générale extraordinaire, contrairement à des prévisions pessimistes, un nouveau comité a pu être reconstitué par 7 personnes tout à fait motivées pour repartir sur des nouvelles bases.

Communications du municipal Jean-Daniel Luthi

4.5 ORGANISATION DU SERVICE DES EAUX

Le service ayant dû se séparer d'un employé en début d'année, il a été réorganisé partiellement. Actuellement, le service est audité par un office ou une entité externe. Le poste de fontainier a aussi été réaménagé. Le titulaire a aussi à charge le développement stratégique de la commune et la Cité de l'énergie.

4.6 PROCESSUS DE FACTURATION DE L'EAU

Dès l'année prochaine, la facturation de l'eau sera incorporée dans la facture de l'électricité établie par Romande énergie. Par ailleurs, le relevé des compteurs de l'eau et de l'électricité sera fait en même temps, par le même agent. On dénombre sur la commune environ 1'200 compteurs d'eau et 4'300 compteurs d'électricité.

4.7 POINT DE SITUATION SUR LES PLANS PARTIELS D'AFFECTATION (PPA)

Cet objet dont la durée est prévue d'un petit quart d'heure sera développé au point N° 9 – Divers.

La discussion est ouverte mais personne ne demande la parole.

5. Information des délégués du Conseil communal dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte mais personne ne demande la parole.

6. Préavis municipal N°3/2010 relatif aux travaux d'équipement du chemin du Parc - Rapport des commissions

Mme Brigitte Quaglia donne lecture du rapport de la commission technique et M. Jean-François Jolimay de celui de la Commission des finances.

La discussion est ouverte mais personne ne demande la parole.

Les conclusions de la Commission des finances comportent l'amendement sous-mentionné. Celui-ci est accepté à main levée et à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY-PRES-LAUSANNE

- Vu le préavis municipal No 03/2010 du 29 mars 2010,
- Oui le rapport des commissions désignées pour étudier cette affaire,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

à main levée et à l'unanimité,

en acceptant un amendement modifiant le dernier poste du point 4 ci-dessous,

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis,
2. De lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de Fr. 490'000.00,
3. De financer ces travaux par la trésorerie courante de la bourse communale,
4. D'amortir cette dépense de la façon suivante :
 - par prélèvement de Fr. 290'000.00 sur le fonds de réserve pour l'entretien et l'extension du réseau d'égouts No 9280.06,
 - par prélèvement de Fr. 180'000.00 sur le fonds de réserve pour l'entretien et l'extension du réseau d'eau No 9280.07,
 - par prélèvement de Fr. 20'000.00 sur le fonds de réserve pour réalisations futures
No 9281.01.

7. Préavis municipal N°4/2010 relatif au stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique
- Rapport de la commission

M. François Marchon donne lecture du rapport de la commission technique dont les conclusions sont complétées par l'amendement suivant modifiant l'article 6 du règlement :

La Municipalité perçoit des bénéficiaires une taxe journalière, mensuelle ou annuelle, selon le genre d'autorisation spéciale. La taxe fait l'objet de dispositions d'application édictées par la Municipalité. Pour les résidents elle consistera en une taxe administrative couvrant uniquement les frais qu'elle engendre.

La syndique remercie la commission d'avoir étudié le règlement en question, sous-entendu que l'élaboration d'un règlement n'est pas toujours tout simple. Parmi diverses considérations, elle évoque le problème du parcage des véhicules lié à notre proximité de Lausanne. Les places libres devenant introuvables dans la capitale, les clients s'épanchent à l'Ouest et finalement à Bussigny. Un règlement est nécessaire pour faire face à cette tendance. Elle précise que la délivrance de macarons pour ceux qui le demanderont ne va pas supprimer les possibilités de parcage telles qu'elles existent actuellement. Par contre, le système sera très rigide; il ne sera plus tenu compte de certaines particularités ou dérogations. En conclusion, la Municipalité recommande de rejeter l'amendement et de s'en tenir à l'article prévu dans le règlement.

Comme Mme Wyssa, M. Antoine Golay considère que cet amendement va à l'encontre de l'ensemble du préavis. Le macaron devrait, au contraire, inciter les gens à louer une place de parc où ils en auraient la possibilité. Il encourage les conseillers à refuser l'amendement.

M. Marcel Arun Bolkensteyn dépose l'amendement contenu dans les conclusions ci-dessous. Pour lui, le règlement est trop flou. Le montant maximal et la destination des recettes doivent être fixés dans le règlement. Avec ces

montants maximaux, les taxes initiales pourraient être réadaptées selon l'inflation pendant longtemps.

M. François Marchon précise que les membres de la commission ne sont pas opposés aux macarons mais ils ont pensé aux personnes qui voudraient bien louer une place mais qui n'en trouvent aucune. C'est dans cet esprit qu'ils souhaitent que ceux-ci ne soient pas pénalisés mais qu'ils puissent acquérir un macaron de façon raisonnable. Un des objectifs du préavis, c'est de diminuer les heures maximales de stationnement afin de diminuer les véhicules ventouses.

Mme Wyssa déclare que la Municipalité peut se rallier à l'amendement de M. Bolkensteyn. Les montants correspondent à peu près à ceux qui auraient été imaginés. Les futures lignes de tram et de trolleybus vont occasionner de gros frais liés à la mobilité. L'argent provenant des macarons sera le bienvenu.

La parole n'étant plus demandée, la présidente relit l'amendement de la commission technique. Celui-ci est refusé à une très forte majorité.

Ensuite elle relit l'amendement de M. Bolkensteyn. Celui-ci est accepté avec quelques oppositions et abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY-PRES-LAUSANNE

- Vu le préavis municipal N° 4/2010 du 29 mars 2010
- Oui le rapport de la commission désignée pour cet effet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

D E C I D E

à main levée, avec quelques oppositions et abstentions,

1. d'adopter le règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique, conformément au texte du projet annexé au présent préavis. Celui-ci entrera en vigueur à partir du moment où le Chef du Département de l'intérieur l'aura approuvé
2. d'abroger l'article 78 du Règlement de police du 17 octobre 1995, simultanément à l'entrée en vigueur du règlement sur le stationnement privilégié.

Compte tenu de l'amendement suivant modifiant l'article 6 du règlement:

La Municipalité perçoit des bénéficiaires une taxe journalière, mensuelle ou annuelle, selon le genre d'autorisation spéciale. Son montant maximum est fixé à 15 fr., 50 fr. et 500 fr. respectivement. Le produit net de cette taxe est affecté à la mobilité.

8. Préavis municipal N°5/2010 relatif à l'aménagement de locaux destinés à l'accueil d'enfants au Collège du Tombay I **- Rapport des commissions**

Mme Catherine Dutoit donne lecture du rapport de la commission technique et M. Jean-François Jolimay de celui de la Commission des finances.

La discussion est ouverte mais personne ne demandant la parole, la présidente relit les conclusions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY-PRES-LAUSANNE

- Vu le préavis municipal N° 5/2010 du 29 mars 2010
- Ouï le rapport des commissions chargées d'étudier ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

à main levée et à l'unanimité,

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis;
2. De lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de fr. 66'000.--;
3. De financer ces travaux par la trésorerie courante de la bourse communale;
4. D'amortir cette dépense par le prélèvement de fr. 66'000.- sur le fonds de réserve pour réalisations futures n° 9282.01.

Monsieur Joseph Martin Masabo, se référant à l'alinéa 3 de la page 3 du préavis, fait remarquer que l'abréviation de "Cycle initial" est CIN et non pas CYN.

9. Propositions individuelles et divers

M. Dominique Blanc annonce que les journées du soleil auront lieu, cette année, du 7 au 14 mai 2010. A cette occasion sont mis à l'honneur, sous forme de manifestations, chaleur solaire, courant solaire, construction solaire et autres énergies renouvelables. A cette occasion, M. Blanc a le plaisir d'inviter chacun à découvrir l'installation solaire sur sa maison au chemin du Parc 12, le samedi 8 mai prochain.

Ayant lu dans la presse les difficultés financières du centre de recyclage de Lavigny, Mme Germaine Müller demande à la Municipalité si elle pouvait intervenir d'une manière ou d'une autre et qu'est-ce qu'il adviendrait si ce centre devait fermer faute d'argent.

M. Jean-Daniel Luthi concède que l'entreprise est au bénéfice actuellement d'un sursis concordataire. Elle est actuellement victime de maladie de jeunesse provenant du volume des déchets et de la qualité du gaz produit. Cependant le financement paraît assuré. Des particuliers et des banques sont dans le coup et l'Etat s'intéresse aussi à l'affaire pour éviter de devoir assurer elle-même l'élimination de 20 milles tonnes de déchets par année. Une certaine pérennité est assurée et une opportunité pourrait modifier les plans en chauffant les bâtiments de l'autre côté de la route.

M. Jacques Miauton informe que le Kiwanis-Club Les Moraines avait prévu, à l'occasion de son 25^e anniversaire, d'animer demain le centre du village en présentant particulièrement l'Ecole de cirque Coquino. Malheureusement, à

cause des prévisions météorologiques très mauvaises, cette manifestation est reportée à une date ultérieure.

M. Christian Roggo demande si la commune de Villars-Ste-Croix a également accepté le préavis relatif à l'adhésion à la nouvelle entente intercommunale concernant l'Etablissement primaire et secondaire de Bussigny-près-Lausanne et Villars-Ste-Croix.

M. Jean-Claude Glardon répond qu'il a été accepté à l'unanimité par le Conseil général mais que la décision pourrait être sujette à un recours pour vice de forme concernant l'affichage de l'ordre du jour.

M. Jean-François Jolimay a été très impressionné de voir dans un encadré d'une des dernières éditions de l'Hebdo que Bussigny était en tête du classement concernant le prix de la garderie à la journée.

M. Jean-Claude Glardon répond qu'il a malheureusement fait le même constat en précisant que tout n'est pas comparable. Il met en cause l'analyse souvent réductrice des journalistes. Pour comparer, il faut surtout tenir compte des structures et donc des salaires qu'il faut assurer. La grandeur et la durée de la structure jouent un rôle. D'autre part, certains chiffres ne correspondent pas à ceux calculés chez nous et à la réalité.

M. Dominique Blanc demande si la politique de la Municipalité est de dissuader les familles à venir sur Bussigny.

M. Jean-Claude Glardon répond qu'il ne pense pas que le prix puisse être un critère. Il y en a d'autres comme l'environnement, la grandeur et la familiarité. Lors de l'assemblée de la Maison de la petite enfance il n'y a eu qu'une question posée.

La présidente rappelle la sortie du 5 juin à laquelle il est encore possible de s'inscrire.

Communication municipale :

Point de la situation sur les plans partiels d'affectation (PPA)

Durant une douzaine de minutes, M. Jean-Daniel Luthi fait une présentation de la situation des divers plans partiels d'affectation (PPA) envisagés. C'est une information concernant les prévisions actuelles du développement de Bussigny. La projection de clichés permet de visionner les différentes zones concernées et aussi de constater que Bussigny est une des localités vaudoises qui a le plus de verdure par rapport à l'habitat.

La présidente adresse un grand merci à M. Luthi pour son exposé et ouvre la discussion.

M. Dominique Blanc remercie également l'orateur et il se déclare impressionné de telles prévisions pour un avenir relativement lointain. Il se montre inquiet quant à la densification de l'habitation voulue par le canton. Il craint que nous ne pensions pas à préserver des espaces pour la création de grands parcs. La

verdure alignée dans des PPA n'est pas suffisante dans les centres urbains. Heureusement, Bussigny peut compter sur sa forêt toute proche.

Le municipal répond que dans le plan du SDOL (Schéma Directeur de l'Ouest lausannois) un certain nombre de plans de développement pour des grands parcs sont prévus, notamment la coulée verte le long de la Sorge au bord de laquelle des constructions et installations actuelles devront disparaître.

10. Fixation de la date de la prochaine

La prochaine séance est fixée au 25 juin 2010.

L'assemblée est levée à 21 h 55.

La présidente souhaite à toutes et à tous, une excellente fin de soirée en rappelant l'apéritif offert par Mme Wyssa qui aura lieu au fond de la salle.

Pour le Conseil communal

La présidente :

Le secrétaire :

Geneviève Crausaz

René Pouly